

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme BOUVARD (procuration à Mme VEILLAT)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)

et transmet les excuses de **M. AUTISSIER – M. DEROTTEUR – M. MELLOTT.**

Madame MARTIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire indique que **Monsieur Raymond AGOYER**, retraité du personnel communal, est décédé récemment. Il était peintre au sein des services techniques municipaux.

Elle indique que les obsèques de **Monsieur Bruno LE GAL**, agent communal en activité, se sont déroulées ce jeudi. Bruno LE GAL était une personne qui s'occupait particulièrement de la beauté de notre ville puisqu'il assurait le nettoyage et l'entretien du centre-ville. Il était également très sportif, il aimait beaucoup sa ville et la représentait lors des Défis-Interentreprises où il a concouru dans les trois disciplines (canôé, course à pied, VTT). Bruno LE GAL réalisait également des peintures qu'il exposait au Salon des artistes amateurs. Madame le Maire a une pensée pour ses deux enfants.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représenté **l'ajout à l'ordre du jour d'un projet de délibération relatif au plan de financement de travaux réalisés par le Syndicat d'Energie du Cher sur le chemin de la Nère**

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 29 Mai 2019** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

> Attribution d'une subvention pour restauration de façade

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal avait voté une subvention pour la restauration de la façade de la Maison dite « de Jeanne d'Arc » côté rue des Dames. Aujourd'hui, son propriétaire restaure la façade arrière de cette maison côté rue de l'Equerre. Il s'agit d'attribuer une subvention de 1 518 € représentant 50 € x 30,36 m².

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution de cette aide communale.

> Cession de parcelles à l'euro symbolique au profit de la Société France Loire

Madame BUREAU explique que la Société France Loire souhaite sécuriser les ensembles locatifs Résidence des Petits Prés et Résidence des Foulons. La commune étant propriétaire de petites parcelles situées à l'intérieur de l'emprise appartenant à France Loire, il est proposé de céder ces parcelles à l'euro symbolique afin que la société propriétaire puisse en assurer l'entretien.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la cession à l'euro symbolique au profit de la société France Loire des parcelles cadastrées section AW n° 797 – 789 – 791 – 786 – 784 et 775 pour partie, la prise en charge du nettoyage de la parcelle AW n° 797 et la remise en état des parcelles section AW n° 786 – 784 et 791 étant à la charge de la Commune.

Madame le Maire ajoute que le parking sera ainsi réservé spécifiquement aux locataires de la résidence. Madame BUREAU indique que cela évitera également les rassemblements nocturnes à cet endroit. Madame RENIER confirme qu'il s'agissait d'une zone d'insécurité alors que la volonté est d'ouvrir cette résidence aux personnes âgées et handicapées.

> Cession à la Société Butagaz suite à l'expropriation Rateau dans le cadre du PPRT Butagaz

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 5 décembre 2013 entre Butagaz et la commune d'Aubigny pour cession du bâtiment exproprié à l'entreprise Rateau au profit de Butagaz.

La valeur vénale retenue pour cette vente s'établit à 1 253 000 € et ne comprend pas les différentes indemnités versées lors de l'expropriation Rateau. Elle explique que le prix de vente à encaisser par la Commune s'élève à 835 375,10 € et le reversement aux différents financeurs sera de 658 702,10 €. Il est bien évident que Butagaz ne versera pas sa part qu'il conviendrait de lui reverser. Il est stipulé que la Société Butagaz s'engage à régler le montant la valeur vénale correspondant aux parts de l'Etat et des collectivités locales.

A l'issue de la vente, la Commune pourra réinscrire la somme de 176 673,00 € sur son budget.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- la cession la cession des biens précédemment décrits à la Société BUTAGAZ, répertoriés au cadastre section BH n° 273 pour 1ha 32a 18ca et section BH n° 398 pour 2ha 22a 33ca, moyennant le prix de 835 375,10 € dont le calcul apparaît au tableau de l'article 3 de la présente délibération

- le reversement du prix de vente encaissé par la Commune aux différents partenaires financiers de l'opération, selon la répartition prévue au tableau ci-dessous :

Partenaires	Part en % (arrêté pref. 2018-1-0455)	Répartition valeur vénale fixée par France Domaine	Calcul du prix de vente à la Société Butagaz (art.1)	Reversement suite à encaissement du prix de vente (art.3)
Etat	33,34%	417 750,20	417 750,20	417 750,20
Butagaz	33,33%	417 624,90	/	/
Conseil Régional	6,44%	80 693,20	80 693,20	80 693,20
Conseil Départemental	12,50%	156 625,00	156 625,00	156 625,00
Commune	14,10%	176 673,00	176 673,00	/
Communauté de Communes Sauldre et Sologne	0,29%	3 633,70	3 633,70	3 633,70
	100,00%	1 253 000,00	835 375,10	658 702,10

> Convention de mise à disposition de personnel la Communauté de Communes Sauldre et Sologne suite au transfert de la compétence d'organisation d'un séjour jeunes

Dans le cadre du transfert de la compétence « Enfance-jeunesse » aux communautés de Communes, la CDC Sauldre et Sologne organise un séjour ouvert aux jeunes de la 6^{ème} à 17 ans, du 7 au 13 juillet 2019 à Bielle (Pyrénées Atlantiques).

Madame GRESSIN précise que les 40 enfants inscrits seront accompagnés par trois animateurs du personnel d'Aubigny (M. LEVET – M. FERE – M. JACQUES). Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention spécifique entre la Commune et la CDC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représenté :

- la mise à disposition de personnel d'animation pour encadrer le séjour jeunes organisé par la CDC Sauldre et Sologne du 7 au 13 juillet 2019 à Bielle
- la convention fixant les conditions d'emploi des personnels mis à disposition et autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer ce document.

> Budget Eau : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'installation d'un filtre à particules à l'usine de traitement de la Théau

Depuis début 2018, les analyses d'eau comprennent beaucoup plus de recherches de molécules qu'auparavant. En mars 2018, l'analyse était positive à quatre substances qui sont des métabolites issus des pesticides amides et acétamides. Il s'agit de pesticides qui mutent en se désagrégeant et deviennent de nouvelles substances. Les limites de qualité sont relevées à partir de 0,1 µg/l, les risques sanitaires sont bien supérieurs et s'établissent de la manière suivante :

	Limite de qualité	Risque sanitaire VMAX	Dernière analyse		
ESA Acetochlore	0,1	10	0,09	Métabolite non pertinent	
ESA Alachlore	0,1	50	0,376	Métabolite non pertinent	
ESA Metazachlore	0,1	240	0,485	Métabolite non pertinent	
ESA Metolachlore	0,1	510	0,422	Métabolite pertinent	0,82745098 pour 1000

Madame Renier souligne que les résultats enregistrés à Aubigny sont éloignés du risque sanitaire, ce qui n'empêche pas que cela ne soit pas satisfaisant. Selon l'Agence Régionale de Santé, la limite de qualité de 0,1 µg/l s'applique pour toutes les molécules rencontrées. Cette limite a été fixée « arbitrairement » car la situation devrait évoluer. Dans son avis rendu le 30 janvier 2019 suite à une saisine de 2015 de l'Agence Nationale Sanitaire Environnement Travail (ANSES), il a été classé comme métabolites non pertinents certaines molécules et notamment l'ESA Acetochlore, l'ESA Alachlore et l'ESA Metazachlore, ce qui signifie que ces mesures seront peut-être sorties des recherches à l'avenir. L'ESA Metolachlore reste pertinent et il convient d'agir sur cette molécule.

A la suite d'une réunion de l'ARS et Véolia, à laquelle n'assistait pas de représentant de la Commune, il a été déterminé un mode d'action que la commune essaiera durant huit mois avec la mise en place de filtres à charbons actifs.

La définition du risque sanitaire est la consommation humaine en dessous de laquelle aucun effet néfaste sur la santé humaine n'est attendu.

Il existe une saisonnalité des résultats en fonction des cultures. De plus, sur les trois captages existant sur Aubigny, un n'est pratiquement pas touché par ces molécules.

Madame le Maire précise qu'il ne suffit pas d'élargir le périmètre de protection autour des captages car les molécules peuvent provenir d'un rayon de vingt kilomètres. L'ESA Métolachlore proviendrait du pesticide employé pour la culture de maïs, haricots, tournesol et betteraves. Il n'est pas certain que ce pesticide soit encore autorisé aujourd'hui.

Madame DAUGU annonce que l'opposition votera la demande de subvention. Elle remercie Madame le Maire de l'avoir reçue sur le sujet hier et précise qu'il ne s'agit pas d'incriminer la commune mais indique que les terminologies sont différentes d'un site internet à l'autre, que les mesures sont réalisées dans des unités différentes, ce qui rend les choses suspectes parce que peu claires. Elle rappelle que les autorités avaient déclaré l'amiante non dangereuse, les pesticides ne devaient pas être dangereux non plus alors que l'on retrouve ces substances dans les cheveux, sur la peau, dans l'eau...

Madame DAUGU précise qu'il n'est pas possible de régler ce problème en conseil municipal mais elle indique que si certains n'étaient pas encore convaincus de l'importance de l'écologie et de la nécessité de se pencher sur ces problèmes, il est grand temps.

Madame RENIER conclut en rappelant qu'il n'y a pas de dangerosité connue à ce jour.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le plan de financement ci-dessous concernant la mise en place d'un filtre à particules à l'usine de traitement de La Théau, et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention correspondante :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant	%
Traitement des pesticides sur charbon micrograin	17 021,00	Participation Agence de l'eau	5 106,30	30%
		Participation de la commune	11 914,70	70%
Total dépenses	17 021,00	Total recettes	17 021,00	100%

> Budget 2019 de la Commune : décision modificative de crédits n° 1

Madame le Maire indique qu'une décision modificative de crédits importante sera présentée au mois de septembre prochain. Toutefois, il convient de proposer aujourd'hui les quelques modifications suivantes :

- la commune a transféré à l'euro symbolique les zones d'activités de la commune à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne. La zone d'activités de Gorgeot ne disposait plus de terrains à vendre, ce qui n'entraînait pas d'écriture comptable dans la mesure où la valeur comptable de cette zone était nulle. Pour ce qui concerne la zone d'activités du Guidon, il reste des terrains à vendre et il convient par conséquent de transférer également à la CDC la valeur comptable de cette zone qui s'établit à 46 700 €.

- en ce qui concerne les VRD de l'avenue du Parc des Sports, un avenant a été nécessaire lors des travaux pour remédier à la prévision, notamment au niveau des profilés prévus en longueur mais pas en travers ce qui aurait entraîné un mauvais écoulement des eaux de pluies. Il manquait 6 500 € sur l'opération

- sur l'aménagement extérieur de la friche, l'escalier réalisé n'était pas prévu à l'origine du projet. Il convient d'ajouter des crédits sur l'opération à hauteur de 7 500 €

- le projet de réfectoire à la maternelle du Printemps ne prévoyait pas de changement du revêtement de sol. Or, le revêtement existant correspondait à une salle de sport, ce qui était difficile d'entretien en raison de son aspect non lisse. Il a été souhaité de changer le sol pour faciliter le nettoyage. En tenant compte des moins-values enregistrées sur cette opération, il y a lieu d'abonder le compte à hauteur de 2 000 €

Ces différentes modifications représentent un total de 16 000 € à prélever sur les dépenses imprévues d'investissement inscrites au budget pour permettre des interventions sans déséquilibrer le budget.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications présentées à apporter au budget communal, telles que reprises au tableau ci-après :

S°	Ss	Op°	comptes	Objet	BP	DM	
						Dépenses	Recettes
I	D	309	2151	VRD av du Parc des sports (modif marché n°3)	160 000,00	6 500,00	
I	D	708	2113	Aménagement extérieur (friche)	30 000,00	7 500,00	
I	D	222	21312	Avenant Lot 5 (carrelage) refectoire maternelle	16 800,00	2 000,00	

I	D	041	204412	Transfert Guidon vers interco	-	46 700,00	
I	R	041	2111	Transfert Guidon vers interco	-		46 700,00
I	D	020	020	Dépenses imprévues d'invt	42 819,59	- 16 000,00	
Total section investissement						46 700,00	46 700,00

> Levée de servitude de passage sur un terrain appartenant à Monsieur CHENUET

Monsieur TURPIN rappelle que Monsieur CHENUET a reçu une autorisation de lotir, assortie d'une servitude de passage au profit de la Commune d'une largeur de 8 mètres sur la parcelle cadastrée section BH n° 388 dans le but de créer un cheminement piétonnier et cavalier.

Ce cheminement a été réalisé au-delà du barreau routier, sur un itinéraire différent de celui prévu à l'origine, et la servitude réservée à la Commune n'a plus lieu d'exister.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de renoncer à la servitude de passage dont bénéficie la commune sur la parcelle cadastrée section BH n° 444 (issue de la division de la parcelle BH n° 388).

> Abandon de concessions funéraires

Monsieur TURPIN indique que certaines familles ne souhaitent pas renouveler la concession funéraire à l'issue de la durée consentie et abandonnent au profit de la Commune.

Sur une question portant sur le devenir des concessions, Madame le Maire explique que les corps seront exhumés et placés à l'ossuaire ou incinérés selon la place disponible à l'ossuaire. En tout état de cause, les noms des corps exhumés sont enregistrés sur un registre en mairie et gravés sur une plaque au cimetière à l'endroit de leur dépôt.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité des membres présents et représentés, des abandons effectués par les familles sur les concessions reprises au tableau ci-dessous :

Concessionnaire	Massif	N° concession/tombe	Date	Echéance	Nbre corps
Mr GIRARD Fernand	Massif 10	424/80	19/09/1986	19/09/2016	2
Mr et Mme DEPARDIEU Marcel et Raymonde	Massif 10	559/55	27/07/1985	27/07/2015	1
Mme PIE née THIAULT Marie	Massif 10	277/57	21/04/1981	21/04/1996	1
Mme TURPIN née GODON Albertine	Massif 10 - pourtour	8/11	02/09/1971	02/09/2001	2
Mme GIRARD Isabelle veuve MOURLON	Massif 10	98/112	09/09/1974	09/09/2004	2
Mr LEZIN Camille	Massif 10	556/30	20/12/1990	20/12/2005	1
Mr et Mme PINEDA-FRIAS Angel et Regina	Massif 10	120/123	23/09/1975	23/09/2005	Vide
Mr HILDENBRAND Robert	Massif 10	177/139	10/04/1978	10/04/2008	1
Mr BARDIN Jean-Claude	Massif 10	221/51	13/04/1979	13/04/1994	1
Mme GRIPPON née FLECHER Marie	Massif 10	139/130	28/07/1976	28/07/2006	2
Mme GAURIAT née MELON Jacqueline	Massif 5	446/146	25/06/1987	25/06/2017	Vide
Mme BLENET née LAVAL Marie-Louise	Massif 7 Aubigny Village	665/72 (5ème rang)	29/10/1993	29/10/2008	1
Mr GAGNEUX François	Massif 6 Partie Agrandie	836/93	10/09/1999	10/09/2014	2
Mme HAUTIN née COCOS Jeanne	Massif 6 Partie Agrandie	36/37	03/12/1964	03/12/2014	2

Mme SABROU née RICHOUX Jeannine	Massif 4 Aubigny -Ville Carré Nord-Est	303254	05/09/1973	05/09/2003	2
Mme COQUET née SENEÉ Marie	Massif 7 Aubigny Village Carré Sud-Est	48/43 (9ème rang)	03/04/1923	Perpétuelle	0

> Contrat d'apprentissage

Madame RENIER indique qu'elle a reçu une jeune fille d'Aubigny qui souhaite passer une licence professionnelle en ressources humaines et recherche un maître d'apprentissage. Elle précise que cette jeune attend une réponse suite à un autre entretien auquel elle s'est présentée dans une entreprise.

Madame le Maire ajoute qu'il paraît important que la commune donne l'exemple en permettant à cette étudiante de poursuivre ses études sous forme d'alternance. Il est toujours bien pour les chefs de service de former et transmettre leurs connaissances.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter ce contrat d'apprentissage d'une durée d'un an pour l'année scolaire 2019-2020.

Sur une question de Madame le Maire, Madame LEDIEU indique qu'elle accueille au sein de son entreprise un apprenti recruté par l'intermédiaire du Forum des Métiers.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire explique que l'agent en place au service communication a été recruté sous forme contractuelle, à défaut d'avoir obtenu un concours de la fonction publique. Ce contrat d'une durée de deux ans arrive à terme et il convient de créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité de rédacteur territorial du 12 juillet au 15 octobre 2019 pour disposer du temps nécessaire à la publication de vacance d'emploi avant de recruter un agent sur un emploi permanent.

Par ailleurs, Madame le Maire rappelle que la mise en place des horaires d'été a été effectuée au sein des services techniques (6 h – 14 h). En tenant compte de la canicule, des travaux du château qui ont engendré des désordres dans les massifs et les fontaines, des travaux réalisés à la friche, de la préparation des Fêtes Franco-Ecossaises et du Festival Hmong, il apparaît nécessaire de renforcer l'équipe en recrutant sur un emploi pour accroissement saisonnier d'activité, un adjoint technique du 1^{er} au 31 juillet 2019.

Madame RENIER ajoute que l'orientation zéro pesticide engendre un surcroît de travail. La journée de désherbage prévu avec la population et les jeunes du collège est annulée en raison des conditions météorologiques.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les créations d'emplois ci-dessus décrites et la modification du tableau des emplois communaux en conséquence.

> Plan de financement de travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat d'Energie du Cher

Madame le Maire indique que l'horloge astronomique de l'itinéraire piétons reliant le centre-ville au parc des sports est détériorée et qu'il convient de la remplacer. Ces travaux représentent un montant à la charge de la commune de 471,72 € et permettront de régler cet éclairage selon les besoins.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le plan de financement présenté.

INFORMATIONS DIVERSES

1 - Madame RENIER indique que l'éclairage du château a subi un dérèglement durant les **travaux de rénovation des façades**. Ce dysfonctionnement sera prochainement réparé.

Madame le Maire ajoute que les gens sont unanimes sur les travaux du château et suggèrent la réalisation d'une troisième tranche. Elle ajoute qu'il conviendrait effectivement de poursuivre, notamment le pignon en façade, et rappelle qu'elle avait insisté sur le fait de réaliser les réfections de toitures simultanément aux façades ce qui donne à l'ensemble un impact visuel magnifique. Madame Renier indique que le conseil peut

être fier collectivement d'avoir accepté de mobiliser l'argent de la commune et des Albinien pour une telle restauration, qui a bénéficié de subventions.

2 – Madame le Maire annonce les **différentes inaugurations** prévues suite aux travaux en cours : les travaux de rénovation du château seront inaugurés le 5 juillet prochain à 18 h en présence du Président de la Région Centre Val de Loire. Le 12 juillet à 17 h, ce sera l'inauguration du Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance, le 6 juillet aura lieu la pose de la première pierre du Centre de Secours. A la rentrée, une inauguration du réfectoire sera organisée ainsi que celle des travaux des deux premières tranches de l'avenue du Parc des Sports et l'aménagement de la friche en centre-ville. Il est précisé que le chantier du réfectoire de l'école maternelle du Printemps a enregistré un retard en raison de la pose d'une résine dans la partie cuisine.

2 - Madame le Maire indique qu'elle est interrogée par des familles albinien sur la **fermeture éventuelle des écoles durant la canicule**. Elle souligne que les entreprises ne ferment pas et que les parents peuvent rencontrer des difficultés de garde de leurs enfants. Bien sûr, des mesures ont été mises en œuvre telles que l'acquisition de dix ventilateurs. Les enseignants encouragent les parents qui le peuvent à garder leurs enfants à domicile mais il n'est pas possible d'obliger les parents à poser des congés pour garder leurs enfants. Les activités proposées à l'école sont adaptées à la chaleur, des brumisateurs sont mis en place, de l'eau est à disposition des enfants.

Madame RENIER rappelle que l'Ehpad des Augustins dispose d'une salle climatisée que l'établissement ouvre à toutes les personnes qui seraient en difficultés chez elles, pour y passer un après-midi.

Le CCAS appelle quotidiennement les personnes fragiles qui se sont inscrites auprès du service et les agents du portage de repas restent vigilants lors des livraisons.

Il pourrait être envisagé de prévoir une salle climatisée en mairie, à l'école ainsi qu'à la bibliothèque qui est également un endroit qui emmagasine énormément la chaleur. Deux fontaines seront installées en mairie et à la bibliothèque.

3 - Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un **registre a été déposé en mairie concernant le projet de SCoT** sur lequel le public peut consigner des observations.

4 - La pose de la **pose de la première pierre du Centre de secours** aura lieu le 6 juillet prochain à 11 h.

Madame le Maire lance un appel aux personnes qui souhaiteraient s'investir dans les sapeurs-pompiers volontaires. En effet, Aubigny est une ville difficile concernant l'intervention des pompiers avec la présence d'un site Seveso, de grosses entreprises et un centre-ville historique avec des rues étroites et des maisons à colombages. Il arrive qu'en semaine, le nombre de pompiers mobilisables soit très faible ; il est rappelé que des conventions peuvent être signées avec les entreprises pour permettre à leurs employés, lorsque cela est possible, d'intervenir en qualité de pompiers volontaires. Ce problème de manque de pompiers volontaires est particulièrement présent dans les zones rurales, Madame la Préfète a engagé une réflexion sur la mise en place d'un pôle de pompiers urbains qui pourraient intervenir en appui dans les centres ruraux.

5 - Madame le Maire fait un **point de situation sur la construction de la gendarmerie**. La commune a été autorisée à lancer les appels d'offres, il manque quelques pièces au dossier pour obtenir la validation définitive de la Direction générale de la Gendarmerie, ce qui ne devrait pas tarder à aboutir. Il sera ensuite possible de lancer les marchés après avoir effectué la demande de subvention de 180 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur.

6 - Madame RENIER indique qu'à partir du 15 juillet, les **caissettes jaunes ne seront plus collectées pour le ramassage des plastiques** car cela entraînerait la suppression de l'aide versée par Citéo. Des sacs jaunes sont dès maintenant disponibles gratuitement en mairie pour remplacer ces caissettes. De nouveaux sacs ont été produits sur lesquels les consignes de tri ont été infographiées.

7 - Madame le Maire indique qu'elle signera vendredi prochain le **contrat de territoire d'industrie** avec le Préfet de Région, le Président de la Région Centre et les Présidents de Communautés de Communes ou d'Agglomérations retenus ainsi que les chefs d'entreprises concernés. L'entreprise signataire pour Aubigny est l'entreprise Wilo Intec. Elle ajoute que la Région Centre et Monsieur CORMIER-BOULIGEON ont aidé la commune d'Aubigny à être rattachée à ce contrat. Aubigny répond parfaitement aux critères en pourcentage d'emplois industries par rapport à la population puisque sur les quatre CDC, la nôtre était celle qui avait le critère le plus important.

Les trois axes retenus dans le contrat sont :

- recruter,
- attirer,
- innover.

Les actions suivantes sont inscrites au contrat :

- soutenir les enjeux de des filières spécifiques telles que l'aéronautique et la défense,
- favoriser l'attractivité économique du territoire en engageant une démarche de marketing territorial à l'échelle du territoire d'industrie,
- poursuivre et amplifier les actions de formation des demandeurs d'emplois avec une montée en qualification et en compétences
- accompagner les entreprise régionales et les branches vers l'industrie du futur. On s'appuiera sur les entreprises déjà engagées dans la démarche et notamment Wilo
- mettre en place les conditions nécessaires au plan foncier et immobilier pour accompagner le développement de nos entreprises et attirer de nouvelles entreprises industrielles sur notre territoire. Aubigny dispose d'une nouvelle zone d'activités et la caserne des sapeurs-pompiers sera transformée en locaux destinés aux entreprises.
- développer des solutions de mobilité adaptées permettant d'accéder facilement aux formations et aux entreprises
- le très-haut débit
- ...

8 - Madame le Maire souligne la tenue de deux évènements sur la commune :

A l'occasion de **l'assemblée générale des Petites Cités de Caractère** s'étant déroulée l'année dernière dans le Cantal, Madame le Maire avait proposé d'organiser l'édition de cette année en Région Centre et à Aubigny.

- l'assemblée générale aura lieu le 1^{er} juillet à Sancerre
- le 2 juillet sera consacré à Aubigny : le matin se dérouleront des ateliers au cinéma Atomic, un repas sera organisé aux Terrasses de la Nère puis visite de la ville et démonstration de cornemuses

Madame le Maire encourage les albiens à visiter **l'exposition réalisée par Monsieur Jean CHEN** à la Galerie François 1^{er}. Ses aquarelles portent sur Bourges, Mehun/Yèvre, Sancerre et Aubigny, ainsi que la Tour de Vesvres, des châteaux Cet artiste travaille avec des archéologues et reproduit un travail de précision dans lequel il injecte sa poésie. Une séance de dédicace de son livre est prévue durant les Fêtes Franco-Ecossaises.

9 - Madame le Maire annonce les **dates des prochaines manifestations** :

JUIN

Du merc 26 au dim 7 juillet		Tournoi open adultes – ESA Tennis – Parc des Sports (<i>semaine : à partir de 17 h 00 – Week-end : à partir de 9 h 00</i>)
Sam 29	20 h 00 20 h 30	Théâtre – Association Les Poupées Russes – La Forge Concert de trompes de chasse – Comité des Fêtes – Eglise St Martin
Dim 30	7 h 00 – 18 h 00 10 h 00 – 12 h 00 15 h 00	Brocante – ESA Football – Stade Saint Paul Gala – Aubi'Gym – Salle des fêtes Théâtre – Association Les Poupées Russes – La Forge

JUILLET

Mar 2	16 h 30	Anniversaire des 10 ans de l'école maternelle du Printemps. Un gâteau sera partagé avec les enfants et les parents
Jusqu'au dim 14 juillet		Exposition « Le Haut Berry : Aubigny, Mehun, Sancerre, Bourges » - Galerie François 1 ^{er}
Jusqu'au dim 29 sept		Exposition « Aubigny la festive, un siècle de fêtes » - Vieil Aubigny – Maison Victorine
Vend 5 Juillet		Inauguration travaux du Château
Sam 6	18 h 00	Randonnée pédestre gourmande des Cardeux – Aubigny Cyclotourisme Marche VTT - Départ cour du château
		Monsieur PEREIRA indique qu'il y aura des ateliers : les Cardeux, un groupe nouveau sous le préau pour manger et danser, l'arrivée s'effectuera dans les Grands Jardins avec une surprise pour clôturer la manifestation.
	la	Le circuit démarre des Grands Jardins, puis centre-ville, le cheminement de Nère, les étangs puis retour pour une distance d'environ 6 kms. Le repas se décompose tout au long du parcours : entrée dans les Grands Jardins, le plat principal sous le préau ...
Vend 12 Juillet	17 H 00 30	Inauguration du C.I.A.A. puis lancement des Fêtes Franco-Ecossaises à 18 h
	du	Les pipe-bands seront arrivés et les écossais participeront à l'inauguration Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance.
Du ven 12 au dim 14		Fêtes Franco-Ecossaises – Centre-ville/Les Grands Jardins
Ven 12	19 h 00	Concert celtique Maltavern et FMR – Association des Fêtes Franco-Ecossaises – Les Grands Jardins
Dim 14		Célébration de la Fête Nationale suivie de l'apéritif républicain dans la cour du château. Les discours s'effectueront dans la rue du Prieuré.
	22 h 45	Feu d'artifice – Etangs Parc des Sports
Dim 21	15 h 00 – 20 h 00	Guinguette – Comité des Fêtes – Préau sportif du Parc des Sports. La commune soutient cette manifestation en versant une subvention à l'association.

Une deuxième guinguette aura lieu également au mois d'août.

10 - Madame le Maire indique qu'elle a participé aux **portes ouvertes du centre équestre** avec présentation de numéros de cascades. La commune prendra contact avec le responsable du centre pour organiser des promenades à poneys au cours des fêtes franco-écossaises.

Pour l'année prochaine, Madame le Maire souhaiterait mettre en place des visites guidées de ville en calèche une journée par semaine.

- Calendrier des réunions :

- Jeudi 18 Juillet 2019 à 19 h 00 : 8^e commission

- Jeudi 25 Juillet 2019 à 20 h 00 : Conseil municipal

11 - Madame le Maire rappelle que les enfants de l'école élémentaire se sont rendus à **Lanvéoc dans le cadre du jumelage de la 34 F** ;

Monsieur DUVAL, qui a accompagné les enfants lors de ce séjour, indique que le groupe a été accueilli le mardi à la base de Brest. Des visites ont ensuite été organisées sur la semaine : visite du phare Saint-Mathieu, la base de Lanvéoc où il a été possible de voir les maîtres-chiens, le musée de la marine, la piscine d'entraînement au sauvetage en mer avec la chance de voir le commandant François CHAPUT en exercice. Certains enfants ont pu s'essayer au simulateur de pilotage d'hélicoptère. Le groupe a eu la chance de pouvoir visiter une Corvette « La Motte-Picquet » en rentrant à la base de Brest. Le timing était serré mais le voyage très intéressant.

Sur une des classes, deux enfants n'avaient jamais vu la mer. Monsieur DUVAL ajoute qu'il a également été organisé durant ce séjour la visite du menhir qui était le plus haut d'Europe avant d'être diminué de dix mètres par la foudre.

Madame le Maire remercie les organisateurs et accompagnateurs pour l'encadrement de ce groupe. Le budget de ce séjour a été pris en charge par l'école grâce à diverses actions menées en lien avec les enfants et une participation de la Commune. Madame Renier ajoute que le lien Armée-Nation est ainsi maintenu et que permettre à des enfants de découvrir la mer paraît également très important.

12 - Madame GRESSIN indique que le 2 Juillet à 14 H 30 dans la salle du Conseil aura lieu la **remise de récompenses aux enfants de CM 2** qui se verront remettre une calculatrice pour leur entrée au collège.

Elle ajoute que la **Commission Jeunesse se réunira le 1^{er} juillet prochain à 18 H 30**. Concernant le point sur la mobilité, la cartographie des enfants scolarisés est en cours afin d'étudier les différentes possibilités de transport.

Madame le Maire précise que le Pays Sancerre-Sologne réalise une étude mobilité dans laquelle il est prévu une ligne pour encourager les nouvelles mobilités pour les scolaires.

Madame GRESSIN indique avoir reçu une publicité pour draine bus avec possibilité de transporter une dizaine d'enfants.

13 - Madame RENIER indique que dans le cadre de **l'étude de revitalisation du centre-ville**, des balades urbaines ont été organisées avec les commerçants le matin et les habitants l'après-midi. L'urbaniste animateur a souligné la participation active à ces ateliers.

Le diagnostic des actions menées dans cette première phase sera présenté par le cabinet d'urbanistes le 1^{er} août prochain. Cette étude représente une vision d'Aubigny à vingt ans.

14 – Madame MALLET annonce la **fête de fin d'année de l'école de musique dimanche 30 Juin 2019** à 10 h 30 dans la cour du cloître sur le thème de la comédie musicale La La Land. Les participants ont la possibilité d'apporter un pique-nique à partager pour le déjeuner.

15 – Madame le Maire indique qu'elle fera un point d'étape au mois de Juillet sur le **projet de maison de retraite pour personnes handicapées**.

Madame RENIER propose de terminer la prochaine réunion de conseil municipal par un repas au CRJS.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

